



Plan d'actions de l'Agenda 21 2010/2014

publié le 04/01/2011

Sommaire :

- Priorité 1 - Agir pour une alimentation saine et responsable
- Priorité 2 - Agir sur la sécurité des élèves et des personnels
- Priorité 3 - Diminuer notre empreinte écologique
- Priorité 4 - Intégrer le Collège dans un territoire

Vous trouverez ci-joint le plan d'actions pour la période 2010/2014.

En résumé :

● Priorité 1 - Agir pour une alimentation saine et responsable

Action 1 : Augmenter la part du bio dans les repas et privilégier l'approvisionnement de proximité

Action 2 : Présence de surveillants au self pour éviter le gaspillage, les plateaux vides, les « bêtises »...

Action 3 : Faire venir des intervenants auprès des élèves pour éduquer à l'alimentation (5e entre autres)

Action 4 : Mettre en place une boîte à questions sur l'alimentation

● Priorité 2 - Agir sur la sécurité des élèves et des personnels

Action 1 : Maintenir les Journées « sécurité routière » en 5e et 3e

Action 2 : Plus de surveillants en étude et/ou séparer les 6e /5e des 4e/3e pour pouvoir y travailler jusqu'à 17h et éviter les va et vient de voitures

Action 3 : Entrer en relations avec la gendarmerie pour la prévention casques / lumières

Action 4 : Inciter et valoriser le covoiturage par le biais du site du collège

Action 5 : Agir contre la recrudescence des attitudes violentes sous couvert de jeux dans la cours de récréation.

Des idées pour la restructuration du collège :

Un parking / zone d'arrêt pour les parents - Accueil impossible des élèves handicapés difficultés des élèves en béquilles

● Priorité 3 - Diminuer notre empreinte écologique

Action 1 : Refaire des affichettes de sensibilisation aux économies (eau, énergie, papier) plus grandes et plus hautes

Action 2 : Installer plus de poubelles dans la cour et mieux les situer, les protéger du vent et les mettre en valeur

Action 3 : Faire un compost avec école, EHPAD, collège et Continuer le tri : papier, cartouches encre piles...

Action 4 : Sensibiliser au devenir des déchets du service repas. Trouver des filières si elles n'existent pas. Trier les déchets au moment de la desserte des plateaux. Lutter contre le gaspillage de l'eau dans les pichets de la cantine.

Action 5 : Mise en place d'un potager (ou jardin) et installation des nichoirs à oiseaux.

Des idées pour la restructuration du collège :

Améliorer les performances des bâtiments et de l'équipement : Lutter contre la surchauffe de certaines salles thermostats + double vitrages là où il manque. (restructuration), Prévoir des fenêtres qui s'ouvrent davantage pour aérer et ventiler les salles (restructuration), Planter des arbres pour l'ombre.

● Priorité 4 - Intégrer le Collège dans un territoire

Action 1 : Handicap. Emplois aidés : Encouragement à la solidarité (en cas d'absence pour faire suivre le travail), Mettre en place par les élèves de 5e dans le cadre de l' Education-civique des actions de solidarité.

Intégrer des heures de concertations interdisciplinaires pour les projets.

Action 2 : Maintenir et renforcer le lien avec l'APE
poursuivre la mise en place des soirées conviviales.

Action 3 : Maintenir et renforcer les partenariats (prêts de matériels, actions...) avec les collectivités locales. Étendre les visites d'entreprises locales au niveau 4e

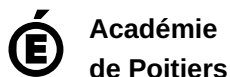
Action 4 : Développer les actions favorisant le commerce équitable (lors des pots offerts : CA, soirées conviviales...)

Action 5 : Faire découvrir d'autres cultures aux élèves. Travail avec les bibliothèques communales (Coulonges, Villiers...), avec le Pays de Gâtine, le CAC,...

Des idées pour la restructuration du collège : Installer des ralentisseurs devant le collège (conseil des jeunes), revoir l'entrée et la sortie du collège, présence d'une personne de la municipalité à la sortie du collège le soir (policier municipal).

Document joint

 [Plan d'actions 20102014](#) (PDF de 35.8 ko)



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.